



22 logements du T2 au T5

Surfaces habitable des logements :

2 T2 : de 39 à 44 m ² .	9 T3 : de 62 à 68 m ² .
9 T4 : de 73 à 79 m ² .	2 T5 : de 88 à 91 m ² .

Descriptif :

Les logements à rez-de-chaussée disposent d'un jardin privatif. Les logements à l'étage ont un balcon orienté Sud. Chaque logement dispose d'une place de stationnement couverte et d'un cellier sur le terrain de l'opération. Pour les visiteurs, des places de stationnement supplémentaires sont aménagées en cœur d'îlot.

Ses caractéristiques permettent au programme d'obtenir les labels "**Habitat et Environnement**" et "**Très Haute Performance Énergétique**" : isolations thermique et acoustique renforcées, robinets mitigeurs, chasse d'eau des WC à double débit, production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire par chaudière gaz individuelle à condensation, management environnemental de la construction.

Constitué de 22 logements intermédiaires répartis en 3 petits bâtiments d'un étage, le programme "*Résidence Beausoleil*" se situe dans le secteur Nord-Ouest de la commune de Pacé, dans un environnement résidentiel.

Les façades sont orientées au Sud, chaque logement offre une double orientation.

Éléments techniques :

Superstructure en béton banché : façades, refends et dalle pleine plancher.

Béton lasuré en façade ou bardage métallique suivant composition architecturale.

Toiture - terrasse végétalisée.

Menuiseries extérieures Alu ou Bois suivant composition architecturale, double vitrage et volets roulants intégrés.

Escaliers extérieurs métalliques pour accès à l'étage.

Distribution intérieure du logement et doublage d'isolation thermique en cloison sèche.

Chaudière gaz à condensation pour chauffage et eau chaude sanitaire.

VMC hygro-réglable. Électricité aux normes Promotélec.

Revêtement de sol PVC et revêtements muraux papiers peints dans toutes les pièces.

Pour être candidat à l'acquisition d'un logement vous devez :

Habiter ou travailler dans une commune de Rennes Métropole,

Être "primo-accédant",

Être éligible au "Prêt à Taux Zéro",

Ne pas dépasser les plafonds de ressources permettant d'obtenir un logement social (soit par exemple 2.924 €/mois pour un couple sans enfant, 3.383 €/mois pour un ménage avec 1 enfant, ou 3.748 €/mois pour un ménage avec 2 enfants).

En contrepartie d'un prix de vente "*encadré*", les demandes de travaux modificatifs, par rapport au projet initial, ne pourront pas être prises en compte.

Compte tenu des efforts consentis et des aides octroyées par les collectivités partenaires du projet, des clauses antispéculatives seront intégrées aux actes de ventes.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des services d'Archipel Habitat au 02 99 22 26 14 .

Pour bénéficier du dispositif Prêt Pass Foncier, les dossiers de candidature sont à remettre avant le 5 octobre 2010.

une autre façon de devenir propriétaire

Le prêt Pass-Foncier vous permet de différer une partie du coût de votre acquisition pendant la durée de remboursement de vos emprunts principaux.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Le montant du prêt représente 30% du prix de revient de l'opération, dans la limite de 25.000 €.
- Mise en place d'un prêt avec remboursement différé :
 - ⇒ différé de 25 ans maximum,
 - ⇒ amortissement sur 10 ans maximum.
- Paiement des intérêts pendant le différé au taux de 1,25 % ou 2,5 % selon le statut de l'accédant. Les intérêts du prêt sont payés mensuellement.
- Amortissement au taux de 4.5% pour tout accédant.

L'acquisition dans le cadre de ce programme d'accession aidée, vous permettra de bénéficier :

- d'une aide unique de Rennes Métropole qui s'élève à 4.000 €,
- d'une garantie de rachat de votre maison et d'un relogement au cas où des changements dans votre situation le nécessiteraient.

Le prêt Pass-Foncier

Archipel Habitat
1 rue Jean Coquelin - BP 40805
35208 Rennes Cedex 2
www.archipel-habitat.fr

02 99 22 26 14

